

**Bec d'Allier / Nevers :  
Crues de décembre 2003 quels enseignements ?**

**Extrait de l'In' eau Bulletin  
n° 27 - Avril 2004  
édité par :  
Loire Vivante Nièvre/Allier/Cher**

Les fortes pluies qui se sont abattues, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre dernier, sur les Cévennes et maintenues sur les hauts bassins de la Loire et l'Allier ont provoqué une crue, variant entre la trentennale et la vingtenale selon des contextes locaux et les affluents secondaires. La Loire moyenne connaissait une crue plus proche de la décennale. Cette crue a eu pour caractéristique, une très forte intensité d'arrivée et un étalement assez long souvent supérieur à 24 heures. Le maximum de la crue au Bec d'Allier (3300 m<sup>3</sup>/s) passa dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 décembre. Pour ceux qui ont approché la Loire ces jours-là et pu constater la vigueur impressionnante des flots, il faut alors s'imaginer ce qu'ont pu être les crues centennales du XIX<sup>e</sup> siècle dont les débits à la confluence de la Loire et de l'Allier se situaient entre 6000 et 6500 m<sup>3</sup>/s.

Sans négliger les sinistres occasionnés, ce fut une sorte de répétition générale pour les systèmes d'alerte et l'organisation des secours. Pour qui était sur le terrain aux côtés des élus municipaux, on a pu constater combien on en était encore aux balbutiements.

Comment traduire une hauteur de crue en réalité d'inondation des parcelles et des habitations ? A partir de quels repères visuels faudra-t-il mettre les biens en sécurité, donner l'ordre d'évacuer, à partir desquels, les voies sont coupées et l'évacuation rendue impossible ? Informer efficacement, raisonnablement, sans excès.

Quatre mois après, a-t-on mémorisé ces repères dans un document communal tout en sachant que la prochaine crue ne se présentera pas avec la même rapidité, le même étalement, le même niveau ?

Dans bien des communes on en était la nuit à surveiller les niveaux à la lampe de poche, en espérant avoir passé le pic de crue, en se disant encore dix centimètres de plus et on fait évacuer.

Un système d'alerte à l'échelle du bassin est absolument nécessaire pour fournir des informations sur la variation de hauteur, la vitesse, la durée d'une crue en un point. Mais encore faut-il

ensuite traduire les annonces en contexte local pour les riverains. On touche peut être les limites du perfectionnement technologique pour entrer dans l'organisation sociale, la sensibilisation, la mémorisation des populations.

Deux dispositifs peuvent permettre d'y répondre : les dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et les comités locaux d'information et de concertation sur les risques, issus de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels. Il devraient aussi intégrer la diminution de la vulnérabilité au niveau de chaque habitation, de chaque entreprise. Va-t-on commencer à ouvrir la question du déménagement des zones à risques. Après les inondations de cet hiver sur le Rhône, des usines sont transférées hors des zones inondables. Tout reste à faire dans un domaine qui permet d'accepter le sinistre et de diminuer l'impact économique.

Le Plan Loire Grandeur Nature qui allie sécurité des personnes et respect du fleuve sauvage entre dans sa dixième année et avec lui les mesures alternatives aux barrages. Cette crue moyenne a permis de se rendre compte du travail accompli et de celui qu'il restait à accomplir. Nous en sommes encore dans une phase préparatoire qu'il faut concrétiser au plus vite.

Certes le discours ambiant de la population et des médias accepte aujourd'hui la dimension de phénomène naturel, en prenant conscience des erreurs du passé dans l'occupation des zones à risques, mais qu'en sera-t-il lors d'une crue entraînant des dégâts plus importants ? On pourrait s'attendre à revoir des déclarations de pro-barragistes actuellement vieillissants et marginalisés.

Les plans de prévision des risques d'inondation se dessinent, mais l'information du public, des collectivités, des entreprises sur leurs contenu et obligations restent défectueux. L'entretien des levées devrait maintenant se concevoir dans le cadre de la loi du 30 juillet 2003, en multipliant les servitudes de zones d'expansion de crues et les déversoirs. Ces dispositions sont non seulement efficaces dans l'écrêtement des crues, mais elles aideraient aussi à la conversion des cultures intensives en prairies et par conséquent à l'amélioration de la qualité des eaux.

**Extrait du communiqué de presse de Loire Vivante  
Nièvre-Allier-Cher du 7 juin 2004**

**Centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire.  
Une demande d'EDF inacceptable.**

Mise en demeure par l'autorité de sûreté nucléaire pour non respect de l'arrêté d'autorisation du 8 novembre 2000, EDF demande à l'administration d'en réduire les exigences, en augmentant les pics de pollution journaliers des rejets de cuivre et zinc, et en poussant les seuils maximum de rejets en ammonium et déchets radioactifs.

Cette démarche montre combien la Loire continue d'être prise pour une poubelle. Elle est en complète contradiction avec les objectifs affichés par l'Etat, le Plan Loire Grandeur Nature, l'Agence de l'Eau et le SDAGE Loire-Bretagne qui visent à "poursuivre vigoureusement l'effort de réduction des flux polluants reje-

tés, et d'en élargir le champ" dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux de surface.

Les écosystèmes ont atteint leurs limites de saturation. Cette demande d'EDF accentuera la pression sur les milieux aquatiques particulièrement pendant les périodes d'étiage, là où ils sont les plus fragiles. Nous en appelons aux préfets des départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre pour exiger d'EDF de se donner les moyens de réduire les rejets polluants dans la Loire et non de les augmenter. Les générations futures leur en sauront gré.

Contact : Loire Vivante Nièvre-Allier-Cher 58160 Béard.  
Tél. : 03 86 50 12 96.  
Fax : 03 86 50 15 52  
Courriel : loirevivante.nac@rivernet.org

**Le patrimoine de l'UNESCO malmené en Anjou**

**Sauvegarde de la Loire Angevine  
Extrait de la lettre d'information  
n°33 de juillet 2003**

Lorsque la Loire fut inscrite, en tant que paysage culturel, fin novembre 2000, au patrimoine mondial de l'UNESCO chacun s'en est réjoui avec juste raison. Dans l'éditorial de la lettre d'information de La Sauvegarde de la Loire angevine (février 2001) il était écrit, entre autre : "En sollicitant ce classement, la France s'engage à une stricte application de ses lois et règlements pour que cet héritage patrimonial puisse être sauvegardé et puisse, aussi, évoluer avec le souci permanent de l'excellence. La France se doit d'être exemplaire. Cette inscription n'est pas une contrainte supplémentaire, c'est une chance pour la Loire. Il appartient à l'Etat et aux acteurs locaux, dans le cadre de la décentralisation, d'avoir une haute idée des enjeux en cause pour inscrire leurs actions dans une perspective de qualité".

Trois ans se sont à peine écoulés et les plus grandes inquiétudes se font jour.

Le renforcement du pied de levée et la réalisation d'une voie de service, côté Loire, entre La Bohalle et Saumur, sont actuellement réalisés avec grande médiocrité. Beaucoup de riverains, de promeneurs, s'en inquiètent et tous sont unanimes pour considérer qu'on est en train de bétonner la Loire. Il n'est en effet pas possible de faire plus minéral. Des grosses pierres puis des petites, un point c'est tout. Les dépôts de limons, au gré des crues, devraient, paraît-il, faire le reste. Dans combien de temps et avec quel type de végétation ? Dans un site naturel et paysager de très grande qualité, comment peut-on s'ingénier à réaliser des travaux, certes nécessaires, avec des techniques routières et sans aucune préoccupation d'intégration dans le milieu naturel ? Pourquoi ne pas avoir procédé comme à Bréhémont (Indre-et-Loire) où la finition a été réalisée avec de la terre recouverte d'un filet végétal tissé qui a

permis une bonne reprise de la végétation. Ou même, plus simplement, à St Martin de la Place, où la finition avec du "tout venant" a permis une revegetalisation régulière ? Où est l'excellence ?

Lors d'une récente réunion à la Mission Val de Loire-UNESCO, l'information a été donnée qu'il serait question d'utiliser toute ou partie de cette voie pour y circuler à vélo dans le cadre du projet La Loire à Vélo. Ce choix aurait été fait parmi d'autres hypothèses et les Services de l'Etat auraient donné leur accord. Dans cette affaire, notre crainte ne vise pas la circulation de quelques individus, mais l'engagement des autorités dans un programme d'aménagement public avec son cortège de goudron et d'équipements annexes...

Il s'agirait, à n'en pas douter, d'un changement de destination des travaux engagés, qui ont pour objet de renforcer le pied de la levée et de créer une voie de service pour l'entretien du perré. Telle était la teneur du dossier soumis à enquête publique et tel est le contenu de l'arrêté préfectoral autorisant ces travaux au titre de la loi sur l'eau. L'Etat se doit de respecter les règles qu'il a lui-même édictées, a fortiori quand il s'agit du domaine public fluvial, milieu naturel humide pour lequel l'Etat a un devoir de protection. L'exemplarité, c'est aussi cela.

La Loire est une grande dame qui mérite respect et considération. Avec son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, tout laissait espérer qu'elle ferait l'objet des plus grandes attentions. La première manifestation visible et irréversible est, quoiqu'il en soit, en Anjou, on réalise subrepticement l'équivalent d'une route dans le lit de la Loire ! Nous ne sommes plus dans l'excellence mais dans la médiocrité.

Le doute naît dans les esprits, méritons-nous bien la reconnaissance de l'UNESCO ? (voir photographies sur : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>)

**Val de Loire UNESCO**



**Sauvegarde de la Loire Angevine  
Extrait de la lettre  
d'information n°34  
de décembre 2003**

Les critiques formulées à l'égard des travaux menés en pieds de la levée, côté Loire, dans la lettre précédente, ont donné lieu à quelques actions, de part et d'autre.

Dès la mi-juillet, l'association avait exprimé son point de vue au représentant du Service Maritime et de Navigation. Il était suggéré que les excédents de matériaux, laissés pour compte dans le lit, pourraient être évacués en conservant les terres et les limons pour dépôt sur les pierres de la voie de service. Peut-être n'étions-nous pas les seuls à le penser mais toujours est-il que cela fut entrepris courant octobre. C'est bien. Il ne faut pas croire que tout ce qui a été déposé restera en place après les mouvements d'eau de l'hiver, mais cela contribuera à favoriser la reprise d'une végétation autochtone.

C'est là un des buts poursuivis. Pour ce qui concerne l'utilisation de cette voie de service à des fins touristique-véloécipédiques, il est apparu, au cours d'un long entretien avec la Direction des Routes et des Transports du Conseil Général, que l'impact paysager n'avait pas été perçu comme essentiel alors qu'il s'agit d'un

site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages naturels et culturels. Quant à l'aspect juridique, il avait été totalement ignoré par les services de l'Etat, comme si la Loire était un espace de non-droit. Afin de porter un regard extérieur sur le sujet, La Sauvegarde de la Loire Angevine a suggéré d'avoir recours à un expert, paysagiste reconnu au niveau national, pour formuler un avis indépendant sur les enjeux en cause. Cinq noms de spécialistes, dont la notoriété est incontestable à des titres divers, ont été proposés par nos soins. Nous avons eu le plaisir d'apprendre, de la part du Vice-Président du Conseil Général en charge de ce dossier, lors des "Deuxièmes rendez-vous du Val de Loire-Patrimoine Mondial", le 12 décembre, à Angers, que des études complémentaires seraient réalisées. C'était le moment privilégié pour en faire l'annonce et les deux représentants de l'Association, qui étaient présents, ont apprécié. Il n'en reste pas moins que de nombreux problèmes restent entiers, comme le devenir de frênes séculaires en pied de levée, dans les prés, dont il est difficile de croire qu'ils vont être sacrifiés pour pouvoir, une fois par an, couper l'herbe du talus à partir du bas plutôt qu'à partir du haut de la levée.

Comme l'Association l'a toujours pensé, et c'est la raison de son existence, la Loire n'est pas un long fleuve tranquille, pour des raisons qui sont loin d'être naturelles !